AR PREFECTURE

082-218201127-20180405-CM20180405_38-DE

Regu le 11/04/2018

DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE 05 avril (05/04/2018)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 30 mars, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, Maire,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints**,

M. Gérard CAYLA, Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Sandrine PIAROU, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, Conseillers Municipaux

ETAIENT REPRESENTES:

M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), Adjoint,

Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par Madame Christine HEMERY), M. Patrice CHARLES (représenté par Madame Marie-Claude DULAC), **Conseillers Municipaux**.

ETAIT ABSENT:

M. Aïzen ABOUA, Conseiller Municipal.

Monsieur Gérard CAYLA est nommé secrétaire de séance.

Madame CLARMONT ne prend pas part au vote.

38 - 05 avril 2018

38. FISAC – attribution des aides municipales aux commerçants participants

Rapporteur: Monsieur FONTANIE.

Considérant que dans le but de contribuer à redynamiser le commerce en centre-ville, la ville de Moissac a déposé un dossier FISAC qui a été reconnu complet à la date du 5 février 2016.

Considérant que l'Etat par courrier en date du 24 janvier 2017 a accordé une subvention totale de 26 610 €.

Considérant que la ville doit verser la somme équivalente aussi bien pour les opérations collectives (mises en œuvre par la ville) qu'individuelles (dossiers des commerçants).

AR PREFECTURE

082-218201127-20180405-CM20180405_38-DE

Regu le 11/04/2018

Considérant que le versement des subventions de l'Etat est subordonné à la signature d'une convention de mise en œuvre, d'une décision du comité de pilotage FISAC et de conventions individuelles avec les commerçants.

Considérant que compte tenu des délais impartis, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter l'attribution des subventions aux commerçants relevant de la part communale de manière immédiate.

L'ensemble des dossiers déposés par les commerçants moissagais ont été traités. Il est proposé de verser les subventions au regard des factures réglées, et correspondant au devis présentés, selon les thématiques de modernisation des commerces et d'amélioration de l'accessibilité. La subvention sera versée au demandeur indépendamment de sa situation (fin d'activité, succession, vente, etc..) il suffit que les travaux aient été réalisés et aient bénéficié à la clientèle moissagaise.

Le tableau final d'attribution des subventions est le suivant :

Bénéficiaire	Montant des travaux subventionnables	Subvention FISAC Moissac
Arnaud Maurel	9 408 €	2 038 €
Accessibilité	1 564 €	469 €
Aménager Moderniser	7 845 €	1 569 €
Beauty Success	9 863 €	1 973 €
Aménager Moderniser	9 863 €	1 973 €
Dressing	9 508 €	1 902 €
Aménager Moderniser	9 508 €	1 902 €
L'enfant DO	2 280 €	456 €
Aménager Moderniser	2 280 €	456 €
Mille et Une nuits	16 149 €	3 230 €
Aménager Moderniser	16 149 €	3 230 €
Tabac Presse Loto du Sarlac	3 330 €	999 €
Accessibilité	3 330 €	999 €
Annie Paule	7 040 €	1 408 €
Aménager Moderniser	7 040 €	1 408 €
EURL Delcassé	620 €	186€
Accessibilité	620 €	186€
Total général	58 198 €	12 191 €

Entendu l'exposé du rapporteur,

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

AR PREFECTURE

082-218201127-20180405-CM20180405_38-DE

Regu le 11/04/2018

ATTRIBUE une subvention aux bénéficiaires selon le tableau ci-dessous :

Le tableau final d'attribution des subventions est le suivant :

Bénéficiaire	Montant des travaux subventionnables	Subvention FISAC Moissac
Arnaud Maurel	9 408 €	2 038 €
Accessibilité	1 564 €	469 €
Aménager Moderniser	7 845 €	1 569 €
Beauty Success	9 863 €	1 973 €
Aménager Moderniser	9 863 €	1 973 €
Dressing	9 508 €	1 902 €
Aménager Moderniser	9 508 €	1 902 €
L'enfant DO	2 280 €	456 €
Aménager Moderniser	2 280 €	456 €
Mille et Une nuits	16 149 €	3 230 €
Aménager Moderniser	16 149 €	3 230 €
Tabac Presse Loto du Sarlac	3 330 €	999 €
Accessibilité	3 330 €	999€
Annie Paule	7 040 €	1 408 €
Aménager Moderniser	7 040 €	1 408 €
EURL Delcassé	620 €	186€
Accessibilité	620€	186€
Total général	58 198 €	12 191 €

VERSE ces subventions sur présentation des factures réglées correspondant aux devis

Pour copie conforme Moissac le 10 avril 2018

Le Maire

an-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :